



CERTIFICATION

La certification ISO : Première étape vers le développement de nouveaux marchés

Les entreprises dotées d'un système de gestion certifié selon les normes ISO parviennent à :

- Se qualifier plus facilement lors d'appels d'offres internationaux.
- Mieux s'adapter aux différents marchés.
- Répondre aux exigences des marchés d'exportation grâce à la veille réglementaire structurée prescrite par les normes.

Découvrez les services de certification du BNQ en matière de normes ISO!



ISO 9001
Pour développer une culture qualité au sein de votre équipe!

[En savoir plus](#)



ISO 14001
Pour démontrer votre prise en charge de l'environnement!

[En savoir plus](#)



ISO 45001
Pour assurer une saine gestion des risques en matière de SST!

[En savoir plus](#)

ENVIRONNEMENT

Nouvelle norme internationale en lien avec les technologies de l'hydrogène

Une nouvelle norme ISO est maintenant disponible!

➡ ISO 19885-1:2024 Gaseous hydrogen – Fuelling protocols for hydrogen-fuelled vehicles part 1 : Design and development process for fuelling protocols (disponible en anglais seulement).

Ce document définit les exigences pour la conception et le développement de protocoles de ravitaillement en hydrogène comprimé gazeux pour divers types de véhicules.

Cette publication est une étape clé!

Elle permettra un déploiement sûr et efficace des véhicules à hydrogène et des infrastructures de ravitaillement associées.

Cette norme est la première partie d'une série visant à couvrir les protocoles de ravitaillement pour un large éventail d'applications de véhicules à

hydrogène. Elle fournit une méthodologie pour la vérification des protocoles de ravitaillement et la validation de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement dans les systèmes de commande des distributeurs pour l'application ciblée.

À propos de l'élaboration de cette norme

Cette dernière a été élaborée par le comité technique ISO/TC 197 sur les technologies de l'hydrogène. L'administration de ce secrétariat est assurée par le BNQ, en collaboration avec le Conseil canadien des normes (CCN), grâce à un partenariat avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ainsi que le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).

Entreprises de technologies propres du Québec, saisissez cette occasion!

Le gouvernement du Québec a récemment [annoncé](#) qu'il accordait 8 millions de dollars à Écotech Québec, la grappe des technologies propres, pour soutenir la réalisation de projets de vitrines technologiques en traitement de l'eau. Écotech Québec est donc mandaté pour réaliser des appels de projets, effectuer le maillage entre les entreprises et les milieux preneurs et finalement gérer l'enveloppe budgétaire allouée, en plus de faire le suivi des différents projets.

Dans le cadre des appels de projets, les fournisseurs de nouvelles technologies, qu'ils soient du domaine des eaux usées domestiques ou de l'eau potable, pourront faire une demande au BNQ pour évaluer la performance de leur produit et viser l'obtention d'une fiche d'information technique de niveau « validé » grâce à notre programme de validation des technologies de traitement de l'eau. Ainsi, les projets municipaux utilisant ces technologies reconnues pourraient bénéficier d'une aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

✉ Pour plus d'information, contactez Audrey Somé, directrice Innovation chez Écotech Québec : asome@echotechquebec.com.

[Apprenez en plus sur le programme de validation des technologies de traitement de l'eau du BNQ!](#)

Le saviez-vous?

Depuis 2014, le BNQ est mandaté par le gouvernement pour administrer les procédures de validation de la performance des nouvelles technologies de traitement de l'eau. Lorsqu'il reçoit de nouvelles demandes de validation, le BNQ rassemble un comité formé exclusivement de représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et s'assure qu'ils ont l'information nécessaire pour statuer sur l'état d'une technologie non conventionnelle.

Pour ce faire, le BNQ mandate des experts indépendants qui évaluent la performance des nouvelles technologies ou des nouveaux équipements et qui soumettent des rapports d'expertise aux représentants du MELCCFP leur permettant d'appuyer leur décision. C'est donc toujours à la recommandation du comité que le BNQ émet des fiches techniques pour les technologies (dites de niveau « en validation » ou « validé »), dans lesquelles se retrouvent les résultats de caractérisation aux essais de performance.

INFRASTRUCTURES



Ajustez vos pratiques d'inspection de bâtiment d'habitation et soyez prêt pour l'encadrement réglementaire à venir!

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a annoncé par [communiqué](#) l'adoption du Règlement sur l'encadrement des inspecteurs en bâtiments d'habitation pour les inspections en vue d'une transaction immobilière (REIBH) par le Conseil des ministres, le 14 février dernier.

Le REIBH, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} octobre 2024, permettra maintenant à la RBQ de déterminer les conditions et les modalités de reconnaissance pour obtenir une certification d'inspecteur en bâtiment. Ainsi, grâce à de nouvelles exigences en matière de qualification, les citoyens et les citoyennes sauront qu'ils font affaire avec des inspecteurs certifiés par la RBQ qui seront en mesure d'exercer les meilleures pratiques d'inspection basées sur la norme [BNQ 3009-500](#) *Bâtiment d'habitation – Pratiques pour l'inspection en vue d'une transaction immobilière*.

Le saviez-vous?

Cette norme, qui encadre la manière de réaliser des inspections, a été élaborée par le BNQ, à la demande de la RBQ, et a fait l'objet d'un consensus au sein des divers intervenants du milieu de l'inspection au Québec. La norme était d'application volontaire depuis sa publication en juillet 2022.

[Revoyez notre webinaire sur la norme BNQ 3009-500](#)


Certification des terrains industriels prêts à l'investissement : Soyez prévoyant!

Le programme de certification [BNQ 2507-400](#) permet que chaque terrain industriel certifié puisse bénéficier d'un dossier qui rassemble des informations pertinentes servant à la caractérisation d'un terrain selon 25 critères.



Grâce à la réalisation préalable de démarches administratives et d'études par le propriétaire qui résultera en une meilleure connaissance des caractéristiques de son terrain, ce dernier s'assure de faciliter les démarches de l'acheteur ou du locataire qui, à son tour, peut faire un choix éclairé parmi les terrains convoités.

Dans le cadre du processus de certification, les propriétaires doivent fournir tous les éléments de preuve documentaire énumérés dans le fascicule de certification BNQ 2507-400, disponible gratuitement.

 Pour éviter tout délai dans l'obtention de la certification, procédez au dépôt des études environnementales auprès du MELCCFP avant le 31 août. Dans

ce cas, les propriétaires pourront recevoir tous les avis de recevabilité avant le 31 décembre 2024. Les avis de recevabilité sont des éléments nécessaires au traitement du dossier de certification.

Rappels :

La certification de terrains industriels prêts à l'investissement du BNQ est admissible à une aide financière du MEIE qui est octroyée par l'intermédiaire du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE).

Un guide pour faciliter l'interprétation des 25 critères a été produit par le MEIE. Il permet d'illustrer, à l'aide d'exemples, quels sont les éléments de preuve documentaire qui peuvent être acceptés à des fins de certification.



[Consultez le guide du MEIE maintenant!](#)

Pour déposer une demande de certification ou pour obtenir des précisions sur le processus : contactez M. Daniel Gagnon (daniel.gagnon@bnq.qc.ca).

Pour obtenir de l'information concernant l'aide financière du MEIE : contactez le MEIE (info.certifications.terrains@economie.gouv.qc.ca).

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Rendez-vous dans la section [Consultations publiques](#) de notre site Web pour consulter les documents présentement en enquête :

- **BNQ 2501-500** *Études géotechniques pour les fondations de bâtiments construites dans les zones de pergélisol*
- **CAN/BNQ 1789-200** *Méthodologie harmonisée pour communiquer les données relatives à la filière de production et à l'intensité carbone de l'hydrogène*

NOUVELLES ORGANISATIONS CERTIFIÉES

Découvrez les organisations ayant nouvellement eu recours aux services d'évaluation de la conformité du BNQ.

Voici les dossiers d'évaluation de conformité entrés en vigueur en **avril 2024!**

Entreprise en santé

- Elnyx | Impact numérique inc.

HACCP

- La Soyarie inc.

- Boulangerie Casse-Noisette inc.

CanadaGAP

- 9473-1940 Québec inc.

CEAF

- Groupe Crête Ferme-Neuve inc.

FSC

- Produits Forestiers Lamco inc.
- Performance (9231-8203 Québec inc.)

**Produits compostables
(CAN/BNQ 0017-088)**

- PPC Flexible Packaging
- Bolan (Shandong) New Materials Technology Co.

**Tuyaux d'égout à paroi profilée et raccords en polypropylène
(CAN/CSA B182.13)**

- Advanced drainage systems, inc.

Entrepreneur Novoclimat

- BBD Résidentiel inc.
- Groupe Boyer Construction
- Maison Imagine

Nous tenons aussi à remercier nos fidèles clients pour leur confiance année après année! Les noms des entreprises évaluées par le BNQ ayant des dossiers de conformité en vigueur peuvent être trouvés dans les sections [Clients certifiés](#), [Laboratoires accrédités](#) et [Validation des technologies de traitement de l'eau](#) de notre site Web.



Bureau de normalisation du Québec
333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
bnqinfo@bnq.qc.ca

[Se désabonner](#)

Ce courriel vous a été envoyé, car vous êtes abonné à l'infolettre du BNQ.
© 2024 Tous droits réservés.